



**SUJET : HOPITAL ACHATS ARS PERFORMANCE EN SANTE CHU-CHR FINANCES LORRAINE**

**Achats hospitaliers: 6,5 millions d'économies réalisées en 2014 en Lorraine dans le cadre du programme Phare (ARS)**

NANCY, 6 février 2015 (APM) - La mise en oeuvre du programme sur la performance hospitalière pour des achats responsables (Phare) en Lorraine a généré 6,5 millions d'euros d'économies en 2014, a annoncé l'agence régionale de santé (ARS) dans un communiqué.

En Lorraine, ce programme a été lancé officiellement en janvier 2014 par l'ARS afin d'améliorer l'efficacité et l'organisation des achats hospitaliers en renforçant la mutualisation et en professionnalisant la fonction achat.

Un comité régional des coordonnateurs achats a été mis en place en mars 2014 "afin d'impulser une dynamique de performance, de travailler à une optimisation des secteurs d'intervention et d'atteindre les objectifs fixés par la direction générale de l'offre de soins (DGOS)", rappelle l'agence. Des formations ont été proposées aux coordonnateurs des groupements achats et aux responsables achats en établissements.

Fin 2014, 70% de l'objectif d'économies a été réalisé. Il avait été fixé à 9,3 millions d'euros et devait conduire à travailler à la fois sur la mise en réseau des acheteurs, la transformation des organisations, l'accompagnement des groupements de mutualisation et l'amélioration de la performance achats.

Les économies ont été faites pour 5,3 millions d'euros par les groupements régionaux et 1,2 million au travers des plans d'actions achats (PAA) des établissements.

L'ARS attend une progression des gains en 2015 "grâce à la montée en charge des PAA pour l'ensemble des établissements de santé lorrains et à l'optimisation de la mutualisation à la dimension régionale".

S'agissant des PAA, elle rappelle que dans un premier temps, seuls les établissements hospitaliers dépassant 20 millions d'euros d'achats (médicaments, alimentation...) étaient concernés.

Le CHU de Nancy et le CHR de Metz-Thionville ont fait le choix de recourir à un prestataire externe pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en place de leurs plans. L'ARS rapporte que six autres établissements lorrains vont initier la démarche en 2015.

"A terme, tous les établissements de santé lorrains seront concernés, permettant ainsi une montée en puissance des gains attendus pour les deux années à venir", note-t-elle.

Pour les groupements de mutualisation d'achats, elle indique que la région compte sept groupements régionaux partagés entre les filières médicales et non médicales et que des groupements départementaux subsistent.

"Depuis sa création, le comité régional des coordonnateurs de groupement s'est réuni à cinq reprises. Il a identifié les secteurs sur lesquels les groupements interviennent actuellement en doublons et a travaillé sur une nouvelle organisation optimisée qui devrait se mettre en place courant 2015".

Enfin, l'ARS indique que des outils valorisant les bonnes pratiques sont également mis à disposition.

## LA NOUVELLE POLITIQUE D'ACHAT AU CHU DE NANCY

Dans un communiqué diffusé également mercredi, le CHU de Nancy a fait le point sur sa nouvelle politique d'achat qui vise à améliorer sa relation avec les fournisseurs et à simplifier l'accès à la commande publique.

Les achats de biens et de services représentent 217 millions d'euros au CHU (sur un budget de plus de 700 millions d'euros), dont la moitié pour des produits et dispositifs pharmaceutiques.

L'établissement, qui dispose d'une direction des achats et des approvisionnements, précise que la moitié de ses 2.000 fournisseurs sont implantés en Lorraine et que les achats se font à 40% dans le cadre d'un groupement.

Pour simplifier l'accès des entreprises à la commande publique, le CHU évoque une décomposition des marchés importants en lots, un plafonnement des exigences relatives à la capacité financière de l'entreprise, un allègement du dossier de candidature et une simplification dans le dispositif MPS (marché public simplifié) avec des candidatures électroniques.

cb/ab/APM polsan  
[redaction@apmnews.com](mailto:redaction@apmnews.com)

CB1NJCL30 06/02/2015 14:18 ACTU

©1989-2015 APM International.